

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
SEANCE DU VENDREDI 13 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six et le treize mars à 14H00, les membres du Conseil Communautaire de l'ORIENTE se sont réunis en session ordinaire en nombre prescrit par la loi à la Maison de la Nature d'Aleria, sur convocation du Président, Jean-Claude Franceschi, conformément aux articles L.5211-22 et L.2122 alinéa 2 du Code Général des Collectivités territoriales.

Date de convocation : 09/03/2026	Date d'affichage : 16/03/2026
----------------------------------	-------------------------------

Membres en exercice : 40	Membres présents : 9
Procurations : 1	Nombre de votes : 10
Pour : 10	Contre : 0
Abstention : 0	Ne se prononce pas : 0

MEMBRES PRESENTS : MAURIZI PANCRACE, CHEYNET PATRICK, FRANCESCHI JEAN-CLAUDE, PAOLACCI JEAN-TOUSSAINT, PISTORESI-RAMAZOTTI JEANNE, BALDOVINI ANTONY, VANNUCCI BERNARD, SANTELLI JEAN-BAPTISTE, PALMIERI MICHEL

MEMBRES EXCUSES ET REPRESENTES: CASTELLANI JEAN-CHARLES

MEMBRES ABSENTS : ALESSANDRINI ANTHONY, ANGELI PAUL, ANGELINI COLOMBA, ANTONETTI JEAN-MARIE, BONIFACI JEAN-FRANCOIS, BONY SARAH, BUSSETTA JEAN-YVES, CALENDINI ISABELLE, CASANOVA ANDRE, CHESSA PASCAL, DOMPIETRINI PIERRE-FRANCOIS, GIACOBETTI XAVIER, GIULY MARTIN, GOZZI DOMINIQUE, CHRISTELLE GROSSI, LUCIANI DOMINIQUE, LUIGGI LAURE, MARCHETTI LAURENT, MARIANI MARTHE, MEDORI SEVERIN, NOIRAUT-ROSSI PATRICIA, ORSUCCI CHRISTIAN, PAOLI JEAN-FRANCOIS, PIETRI-FILIPPI GHISLAINE, PIRAS MARIE-ANTOINETTE, RICCIARDI-SAEZ CELIA, ROSSI PIERRE, TADDEI LAURENCE, VENTURINI DOMINIQUE

OBJET : APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC ADMINISTRATIF « OFFICE DE TOURISME DE L'ORIENTE », Régie dotée de la seule autonomie financière – Service public administratif

La présente séance du conseil communautaire fait suite à celle du **LUNDI 9 MARS 2026** à l'occasion de laquelle il a été constaté qu'il n'y avait pas de quorum. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment aux dispositions de l'article L2121-17 « lorsque le quorum n'est pas atteint, le Conseil communautaire est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum ».

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. PALMIERI Michel, membre du Conseil Communautaire, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment :

- Les articles L.2221-1 à L.2221-9,
- Les articles L.2221-11 à L.2221-14,
- Les articles R.2221-1 à R.2221-17,
- Les articles R.2221-63 à R.2221-71,
- Les articles R.2221-95 à R.2221-98 ;

VU le Code du tourisme, et notamment ses articles L.133-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2025-44 du 31/12/2025 portant création de l'Office de tourisme communautaire de l'ORIENTE sous la forme d'une régie dotée de la seule autonomie financière ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2025-45 du 31/12/2025 portant approbation des statuts de ladite régie ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2026-03 en date du 27/02/2026 actant le report de la date de dissolution de l'EPIC "Office de Tourisme de l'ORIENTE " au 17/04/2026 inclus, et fixant corrélativement le début d'activité de la régie SPA au 18/04/2026 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2026-02 en date du 03/02/2026 portant désignation des membres du Conseil d'Exploitation ;

VU l'avis favorable rendu par le Conseil d'Exploitation n° 2026-02-OT en date du 04/03/2026 concernant le projet de règlement intérieur du conseil d'exploitation de la régie ;

CONSIDÉRANT que l'Office de tourisme de l'ORIENTE sera exploité sous la forme d'un service public administratif (SPA) en régie sans personnalité morale à compter du 18 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article R.2221-63 du CGCT, le règlement intérieur doit être adopté par l'organe délibérant de la collectivité de rattachement après avis du Conseil d'Exploitation ;

CONSIDÉRANT que l'adoption d'un règlement intérieur est indispensable pour fixer le cadre de gestion de la régie et assurer la continuité du service public lors du basculement juridique entre l'EPIC et le SPA ;

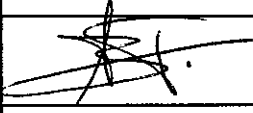

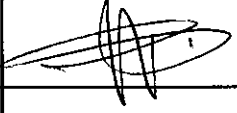

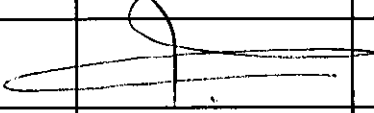
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire,

- **DÉCIDE**

- **D'adopter** le règlement intérieur du conseil d'exploitation du service public administratif « Office de tourisme de l'ORIENTE », régie dotée de la seule autonomie financière tel qu'annexé à la présente délibération.
- **DE préciser** que ce règlement intérieur entrera en vigueur le 18 avril 2026, date de démarrage effectif de la régie SPA.

PJ : REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'EXPLOITATION


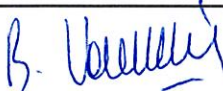
OBJET : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'EXPLOITATION

NOMS & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	POUVOIR A : NOM ET PRENOM	SIGNATURE <u>TITULAIRE</u> <u>POUVOIR</u>
ALESSANDRINI Anthony						
ANGELI Paul						
ANGELINI Colomba						
ANTONETTI Jean-Marie						
BALDOVINI Antony	X					
BONIFACI Jean-François						
BONY Sarah						
BUSSETTA Jean-Yves						
CALENDINI Isabelle						
CASANOVA André						
CASTELLANI Jean-Charles	X				FRANCOIS JC	
CHESSA Pascal						
CHEYNET Patrick	X					
DOMPIETRINI Pierre-François						
FRANCESCHI Jean-Claude	X					
GIACOBETTI Xavier						
GIUGANTI Paul						
GIULY Martin						
GOZZI Dominique						

OBJET : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'EXPLOITATION

NOMS & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	POUVOIR A : NOM ET PRENOM	SIGNATURE TITULAIRE POUVOIR
GROSSI Christelle						
LUCIANI Dominique						
LUIGGI Laure						
MARCHETTI Laurent						
MARIANI Marthe						
MAURIZI Pancrace	X					
MEDORI Séverin						
NOIRAUT- ROSSI Patricia						
ORSUCCI Christian						
PALMIERI Michel	X					
PAOLACCI Jean-Toussaint	X					
PAOLI Jean-François						
PIETRI-FILIPPI Ghislaine						
PIRAS Marie- Antoinette						
PISTORESI- RAMAZZOTTI Jeanne	X					
RICCIARDI-SAEZ Célia						
ROSSI Pierre						

OBJET : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'EXPLOITATION

NOMS & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	POUVOIR A : NOM ET PRENOM	SIGNATURE TITULAIRE POUVOIR
SANTELLI Jean-Baptiste	<input checked="" type="checkbox"/>					
TADDEI Laurence						
VANNUCCI Bernard	<input checked="" type="checkbox"/>					
VENTURINI Dominique						

NOMBRE DE VOTANTS : 10			
POUR : 10	CONTRE : /	NULS : /	ABS : /

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus,
 Le Président,
 Jean-Claude FRANCESCHI